



Communauté de Communes
**Aubrac, Carladez
et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019

Le 15 novembre deux mille dix-neuf, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Mur de Barrez en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

Etaient présents : Mesdames Monique BOICHÉ, Annie CAZARD, Bernadette DE TREMONTELS, Anne MAGNE ; Messieurs Vincent ALAZARD, Louis BOYER, Christian CAGNAC, Didier CAYLA, Jean-Marie CAYLA, Gilbert CESTRIÈRES, Alain CEZAC, Jean CHAYRIGUES, Paul MESTRE, René PAGÈS, André RAYNAL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL et Lucien VEYRE.

Geneviève GASQ-BARÈS, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Marie CAYLA

Henri CHABRAT, absent excusé, donne pouvoir à Jean-François RICHARD

Philippe COUDERC, absent excusé, donne pouvoir à Paul MESTRE

René DELMAS, absent excusé, donne pouvoir à Christian CAGNAC

Daniel LAMOUREUX, absent excusé, donne pouvoir à Alain CEZAC

René LAVASTROU, absent excusé, donne pouvoir à Lucien VEYRE

Benoit MJOULE, absent excusé, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

André RAYMOND, absent excusé, donne pouvoir à André RAYNAL

Michel ROUQUETTE, absent excusé, donne pouvoir à Anne MAGNE

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Jean VALADIER, absent excusé, donne pouvoir à Annie CAZARD

Etaient excusés : Madame Christiane MARFIN ; Messieurs Robert ALBERT, Cyrille BOURRIER.

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 18

Votants : 29

1 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur Lucien VEYRE, Maire de Florentin la Capelle, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Lucien VEYRE est élu Secrétaire de séance.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2019

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 02 octobre 2019.

Monsieur BOYER rappelle qu'il avait demandé à la Présidente de lire un communiqué qu'il avait rédigé où il indiquait que le taux de TEOM était élevé et demandait au SMICTOM de limiter ses dépenses. Il souhaite que cela soit rajouté en page 3.

Monsieur MESTRE indique qu'il faut rajouter, à la fin du paragraphe suivant où on parle de la Redevance Spéciale, qu'un cabinet a été mandaté par le SMICTOM.

Sans autre remarque et avec ces modifications, ce procès-verbal est approuvé.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 – Présentation de la future organisation de la DDFIP de l'Aveyron

Madame la Présidente accueille Monsieur DEFAYS, Directeur Départemental de la DDFIP de l'Aveyron.

Madame la Présidente informe qu'elle l'a déjà rencontré et lui a fait part de nos doléances car la Trésorerie d'Argences en Aubrac avait été confortée avec le retour des communes qui dépendaient avant d'Espalion. Elle indique qu'elle est aussi porte-parole de Jean VALADIER car il avait été demandé à la commune de réaliser des travaux (aménagement de la perception, logement). C'était un investissement pour Argences en Aubrac, même s'il y a eu une participation de l'Etat.

Madame la Présidente remarque que les élus ont l'impression que les services de proximité s'éloignent, que ce soit pour les services aux collectivités comme ceux aux particuliers.

Monsieur DEFAYS remercie Madame la Présidente pour cette invitation, même s'il est dans ses petits souliers sur ce territoire. Il rappelle qu'il avait déjà fait une réorganisation des services afin de mettre en cohérence la gestion territoriale avec les nouveaux périmètres intercommunaux.

Monsieur DEFAYS expose qu'il est un fonctionnaire d'Etat qui obéit aux politiques. Le 06 juin 2019, le Ministre DARMANIN a annoncé la réforme des services fiscaux qui vient percuter, en partie, l'organisation qui avait été mise en place.

Monsieur DEFAYS indique qu'il a rencontré les parlementaires, le Département, les élus afin de présenter la réforme pour l'Aveyron et son calendrier. L'objectif est d'arriver à un schéma qui réponde au mieux à l'organisation souhaitée par la réforme avec une échéance pour 2021 – 2022.

Monsieur DEFAYS rappelle qu'aujourd'hui l'organisation en milieu rural se fait avec des structures de 3 / 4 agents qui assurent la gestion, le conseil aux collectivités et l'accueil des usagers. Il précise que cela a fait l'objet de critiques de la part de la Cour des Comptes.

Monsieur DEFAYS explique que l'objectif est de regrouper l'activité de gestion (qui regroupe la fiscalité et la gestion des collectivités) dans les 6 plus grandes villes du département afin de créer des structures avec 10 / 15 agents.

Monsieur DEFAYS informe que la modification concernera aussi l'organisation du conseil aux collectivités (mairies, communautés de communes, syndicats) qui se fait aujourd'hui par un comptable qui, dans une structure rurale, fait de tout (conseil, accueil, gestion, ...).

Monsieur DEFAYS expose que la réforme permettra de dégager des cadres A qui seront affectés à plein temps au conseil des collectivités et implantés sur le territoire des intercommunalités. Il précise que le conseil portera sur les marchés publics (pour éviter les problèmes lors des demandes de paiement), l'analyse financière, l'accompagnement aux investissements, la formation.

Monsieur DEFAYS indique qu'aujourd'hui chaque administration de l'Etat organise son accueil mais ça ne résout pas le problème des gens qui sont perdus dans les démarches avec l'administration. La réforme du Gouvernement est aussi basée sur des accompagnateurs pour répondre aux questions simples des usagers et les aider dans les démarches informatiques.

L'Etat développe une vision transversale avec les Maisons France Service, que l'on connaissait à travers les Maisons de Services au Public (MSAP) et dont le rôle est renforcé. La DDFIP sera dans ces maisons et formera les animateurs à des questions simples tout en organisant le lien avec les usagers : rappel des personnes sur un créneau défini, rendez-vous dans la Maison France Service,

Monsieur DEFAYS indique que les Maisons France Service sont le cadre général et officiel ; mais que des communes demandent à mettre en place cette organisation.

Monsieur DEFAYS présente la future organisation dans le département :

- Service fiscal des entreprises et des particuliers : Millau, Rodez, Villefranche de Rouergue
- Accueil DDFIP : Espalion, Decazeville, Saint Affrique
- Gestion comptable : Espalion, Decazeville, Villefranche de Rouergue, Saint Affrique

Monsieur DEFAYS informe qu'il y a 23 projets de Maisons France Service et 5 mairies qui viendraient en complément. Il précise qu'il y aura une expérimentation en 2020 avec la Maison France Service de Naucelle pour développer des outils.

Monsieur DEFAYS explique que 2020 sera une année transitoire, puis la réforme se fera en 2021 sur le Nord Ouest du Département et le secteur de Decazeville et en 2022 sur Espalion, l'Aubrac et le Sud du Département. Il informe que cette mise en œuvre en plusieurs temps est due à l'obligation de proposer à chaque agent de suivre son métier ou de rester sur son territoire (mais avec de la formation).

Monsieur DEFAYS indique que, pour le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, la gestion comptable sera reprise par la trésorerie d'Espalion en 2022, ce qui représente un retour en arrière pour certaines communes. Il précise qu'un conseiller à plein temps sera présent sur le territoire Aubrac Carladez et Viadène.

Monsieur DEFAYS expose qu'il y a des projets de Maison France Services à Argences en Aubrac, Laguiole et Mur de Barrez. Il informe du travail avec la commune d'Argences en Aubrac pour implanter le conseiller à Argences, même s'il est itinérant. Il précise qu'il a proposé à Monsieur VALADIER qu'il soit basé dans les locaux qui seront libérés par la perception, mais la commune a d'autres projets en perspective et que la Maison France Service sera à la mairie.

Monsieur RICHARD confirme que c'est plus commode pour les usagers qui viennent naturellement à la mairie.

Madame la Présidente précise qu'il y aura une antenne d'une Maison France Service sur la Viadène.

Monsieur DEFAYS remarque que cette nouvelle organisation va bouleverser le fonctionnement de la DDFIP mais peut amener des synergies. Il donne l'exemple de la Maison France Services de Naucelle où l'animateur voit un intérêt à avoir l'avis de non-imposition des usagers pour pouvoir mieux les orienter vers des aides de la CAF, de la CPAM, ...

Madame la Présidente indique qu'il y a un fort enjeu sur le profil de l'animateur de la Maison France Service qui devra avoir de la polyvalence et être formé.

Monsieur RICHARD demande si ça ne va pas entrer en contradiction avec les actions sociales du Département et les assistantes sociales qui font un gros travail et qui se déplacent.

Madame la Présidente répond négativement car il y a 9 opérateurs bien identifiés pour les Maisons France Service. Elle précise que les assistantes sociales du Département pourront faire des permanences dans ces lieux.

Madame la Présidente demande s'il y aura des entretiens en visioconférence avec les usagers.

Monsieur DEFAYS répond positivement et précise que Bercy a validé un logiciel de visioconférence car il y a une confidentialité à assurer.

Monsieur PAGÈS indique qu'il est important d'avoir un lien.

Monsieur MESTRE remarque qu'il faut que cela marche car il y a eu un souci pour le paiement par internet des ordures ménagères sur le Carladez. Il précise qu'il y aura le souci de la formation car, même s'il y a un conseil, certaines démarches peuvent être compliquées.

Monsieur DEFAYS précise que le taux de recouvrement est bon mais explique qu'il y a eu un incident avec le dispositif Payfip en raison d'un changement d'opérateur bancaire suite au renouvellement d'un marché national. Il constate que, même s'il y a des formations, l'animateur d'une Maison France Service ne sera pas un spécialiste des impôts.

Monsieur DEFAYS indique qu'aujourd'hui, pour les postes de comptables publics, en raison de la fusion des services fiscaux et des trésoreries, il peut y avoir des gens qui viennent du fiscal et des gens qui viennent de la gestion comptable. Donc, certains responsables de poste comptable connaissent le métier et d'autres le connaissent un peu moins.

Monsieur DEFAYS informe que demain le conseiller, qui sera sur le territoire, sera choisi par le directeur départemental : ça sera un poste sur profil et plus un poste attribué selon la CAP, l'ancienneté,

Monsieur Didier CAYLA demande si l'animateur de la Maison France Service est un agent de la DDFIP.

Madame la Présidente répond négativement et précise qu'il s'agit d'un agent d'une collectivité.

Monsieur DEFAYS explique que l'organisation se fait selon chaque territoire. Les 9 opérateurs forment les animateurs, tiennent des permanences. Il précise qu'il y a une dotation de l'Etat de 30 000 € par an et que c'est la Préfecture qui gère ce dossier.

Madame la Présidente expose qu'il faut 2 agents sur 5 jours d'ouverture.

Monsieur VIBERT-ROULET remarque que le but des Maisons de Services au Public comme des Maisons France Service est le même : faire reposer l'accueil de proximité sur le bloc communal (communes ou communautés e communes) pendant que l'Etat, et ses services, se désengagent des territoires.

Monsieur DEFAYS indique que l'Etat n'a plus les moyens d'être partout.

Madame DE TREMONTELS constate que nous n'en avons pas forcément les moyens non plus.

Monsieur DEFAYS expose que l'Etat s'appuie sur le maillage le plus dense qui est celui des collectivités locales afin d'établir un partenariat pour réduire la fracture administrative.

Monsieur CEZAC remarque que la Maison France Service met en danger la présence postale pour l'agent d'accueil, ce qui risque de déléguer le fonctionnement postal à la commune. Il précise que, même s'il faut voir la gestion de proximité, la commune n'a ni les moyens, ni le personnel pour répondre à cela.

Monsieur DEFAYS indique que la Poste est un des opérateurs du dispositif. Il y a des Maisons de Services Au Public qui sont portées par la Poste et qui peuvent migrer en Maisons France Service.

Madame la Présidente informe que les MSAP portées par la Poste ne sont pas satisfaisantes sur le département.

Monsieur RICHARD confirme que la MSAP d'Argences en Aubrac qui est portée par la Poste ne donne pas satisfaction et que c'est pour cela que la commune reprend la gestion.

Monsieur DEFAYS confirme qu'il faut un accueil de qualité et pas juste donner un répertoire téléphonique ou dire que l'ordinateur est dans tel coin car, si les usagers n'ont pas de réponses, ils ne reviendront pas.

Monsieur RICHARD souhaite savoir combien il y aura de suppressions d'emplois avec cette réforme.

Monsieur DEFAYS rappelle que la DGFIP a connu des pertes d'emplois tous les ans, toutes majorités confondues. Le projet mis en place n'a donc pas de lien avec des suppressions d'emplois. Les suppressions d'emplois annoncées sur 3 ans sont de 4 500 emplois en cumulé alors qu'il y avait une perte de 2 500 / 3 000 emplois par an sur les 12 dernières années. Il précise que ces suppressions découlent de la suppression de la Taxe d'Habitation et non de la réorganisation du réseau.

Monsieur DEFAYS explique qu'il y avait, pour l'Aveyron, entre 10 et 13 suppressions de poste par an. En 2020, ça sera 5, soit un rythme inférieur. Il rappelle que le Parlement vote les effectifs tous les ans.

Monsieur RICHARD demande quel est l'effectif de la DDFIP en Aveyron.

Monsieur DEFAYS répond qu'il y a 191 agents.

Monsieur BOYER remarque qu'il y aura un plancher en dessous duquel on ne pourra pas descendre.

Monsieur DEFAYS confirme. Il explique que, pour les suppressions de poste, il y a un chiffre national tous les ans et on fait une règle de trois en fonction du poids de chaque département. Les départements ruraux ont fait remarquer que, même s'il y a moins d'opérations, il y a aussi des informations à donner aux usagers. La règle de ventilation des suppressions évolue pour tenir compte des postes comptables en difficulté de gestion et d'un niveau fixe de services.

Monsieur DEFAYS explique qu'il est ouvert à ce que les agents de la DDFIP se déplacent en cas de rendez-vous mais qu'il est réservé pour des permanences où on attend le chaland.

Madame la Présidente remercie Monsieur DEFAYS pour sa venue et son intervention.

4 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que des commandes ont été passées : Nettoyeur vapeur et appareil photo pour le Service Petite Enfance pour 529,89 € TTC (commande à Aubrac Electricité) ; Remplacement de fenêtres sur un bâtiment à Mur de Barrez pour 5 872,98 € TTC (commande à Sarl Bos Calmels).

5 –DM3 Budget Général

Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour le Budget Général. Elle détaille les écritures de la décision modificative (pour l'aide à l'immobilier d'entreprises et les fonds de concours aux communes). Des économies sur les dépenses de fonctionnement et des recettes supplémentaires permettent un virement de 105 000 € à la section d'investissement. Elle rappelle que la MSA n'apportera plus d'aide au Contrat Enfance Jeunesse à compter de 2020.

Madame la Présidente propose d'approuver cette DM3.

Le Conseil Communautaire approuve la Décision Modificative n° 3 pour le Budget Général.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

6 –Modification du règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a voté, le 1^{er} juin 2017, un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises. Puis, celui-ci a été modifié le 14 mars 2018 et le 16 juillet 2019.

Aujourd'hui, les moyennes surfaces du territoire peuvent avoir des projets immobiliers et solliciter la Communauté de Communes. Une modification pourrait être faite afin de rendre éligible les projets des moyennes surfaces qui ont une surface commerciale inférieure ou égale à 400 m² et qui ne sont pas directement gérées par une enseigne.

Madame la Présidente indique que la Commission Développement Economique s'est réunie et propose le seuil de 400 m² qui est le seuil de surface pour payer la TASCOT (Taxe sur les activités commerciales).

Monsieur CEZAC rappelle que c'est Mur de Barrez qui a fait cette demande et pense qu'il faut préciser que la surface commerciale est celle dédiée à la vente, car cela peut aussi concerner le stockage.

Monsieur VIBERT-ROULET confirme que, pour la Commission, la surface commerciale s'entend bien au sens de la surface de vente : cela sera précisé.

Madame la Présidente propose d'approuver cette modification.

Le Conseil Communautaire décide de modifier le règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises comme suit :

- Les moyennes surfaces, dont la surface commerciale (surface de vente) est inférieure ou égale à 400 m², sont éligibles aux aides du présent règlement, à la condition qu'elles ne soient pas gérées directement par une enseigne

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

7 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI DEPREZ PGC

Madame la Présidente explique que la SCI DEPREZ PGC, créée par Monsieur et Madame DEPREZ, a sollicité une aide pour l'achat de l'hôtel bar restaurant « Les Coudercous » (terrain et bâtiment) à St Chély d'Aubrac. L'assiette subventionnable des dépenses est de 400 000 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 40 000 €.

Monsieur Didier CAYLA demande s'il ne faut pas fixer un plafond.

Madame la Présidente répond que c'est le cas.

Monsieur VIBERT-ROULET rappelle que l'aide à l'immobilier d'entreprises est de 10 % du coût du projet, plafonnée à 40 000 €. Il constate que nous avons de plus en plus de demandes car le dispositif commence à être connu (c'est pour cela qu'il a fallu faire une décision modificative) et de plus en plus de gros dossiers.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 40 000 € à la SCI DEPREZ PGC, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

8 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour l'EI Tony DELIGNY

Madame la Présidente explique que l'Entreprise Individuelle Tony DELIGNY a sollicité une aide pour construire un bâtiment sur la Zone d'Artisanale de Taussac afin de créer un atelier, un dépôt et un showroom pour son activité de peinture générale.

L'assiette subventionnable des dépenses est de 132 070,65 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 13 207 €.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 13 207 € à l'Entreprise Individuelle Tony DELIGNY, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

9 – Convention Route de l'Energie

Madame la Présidente propose de reporter ce point au prochain Conseil Communautaire car le projet de convention fait encore l'objet de navettes entre les futurs signataires.

Le Conseil Communautaire approuve ce report.

10 – Subventions aux associations 2019

Madame la Présidente rappelle que les modalités de subvention aux associations ont été votées lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2018.

Madame la Présidente explique que les demandes du Comité des fêtes de St Amans ont pris du temps pour être complètes (au départ, les demandes étaient faites par la commune). Pour Radio Margeride, c'est une aide au fonctionnement car la radio fait la promotion de nos animations.

Monsieur Jean-Marie CAYLA indique que l'émetteur est à Curières.

Madame la Présidente propose de voter ces subventions.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Comité de Fêtes de St Amans (ALCOV)	1 000,00 €	Animation culturelle Saint Amans des Côts (année 2018)	Pour : 29 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Comité de Fêtes de St Amans (ALCOV)	1 000,00 €	Animation culturelle Saint Amans des Côts (année 2019)	Pour : 29 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Radio Margeride	250,00 €	Aide au fonctionnement	Pour : 29 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

11 – Tarifs de l'eau pour la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a créé la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

Dans le cadre de la structuration de ce service, des tarifs de l'eau ont été étudiés. Ils s'appliqueraient sur le territoire de la Régie, sauf la partie confiée à un délégataire privé, en raison du mode de gestion et du mode de production de l'eau qui sont différents.

Madame la Présidente explique que le sujet a souvent été évoqué en comité de direction de la Régie des Eaux. Elle remarque qu'il faut avancer car il y a le fonctionnement à assumer et des investissements à réaliser. Elle précise que les membres de la Régie ont longuement échangé sur ce sujet.

Madame la Présidente indique que les tarifs de l'eau des anciennes structures étaient différents, pour la part fixe (abonnement), comme pour la part variable (consommation) ainsi que les différentes tranches de consommation. Une convergence des tarifs jusqu'en 2024 est donc proposée afin de lisser l'impact sur les usagers et conformément au règlement de service voté. Elle présente les tarifs.

Madame la Présidente propose de valider ces tarifs de l'eau.

Le Conseil Communautaire adopte les tarifs de l'eau pour la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole, tel que définis en annexe, avec une période de convergence de 5 ans, et s'appliquant sur le territoire en gestion directe.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

12 – Avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour le Pôle Multi-Services à Laguiole

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a lancé la réalisation d'un Pôle Multi-Services à Laguiole.

Suite à la procédure de concours, le groupement Bétillon & Freyermuth architectes (mandataire) – Sarl BAST – IN.S.E. – Camille Frechou Paysagiste – Sarl JP Delomenie – Ecamoustic avait été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

L'approbation de l'Avant-Projet Définitif a entraîné un coût prévisionnel des travaux supérieur à celui de l'estimation initiale du marché : cela pourrait faire augmenter le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Madame la Présidente explique qu'au regard du retard important pris par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans la définition du projet final, nous avons été strict et négocié de ne pas faire évoluer le forfait de rémunération. L'avenant n° 1 vient donc définir le forfait définitif de rémunération sur la base du forfait provisoire.

Madame la Présidente propose de valider cet avenant n° 1.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Pôle Multi-Services à Laguiole avec le groupement Bétillon & Freyermuth architectes (mandataire) – Sarl BAST – IN.S.E. – Camille Frechou Paysagiste – Sarl JP Delomenie – Ecamoustic, qui fixe le forfait définitif de rémunération.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre pour le Pôle Multi-Services à Laguiole

Madame la Présidente rappelle que le groupement Bétillon & Freyermuth architectes (mandataire) – Sarl BAST – IN.S.E. – Camille Frechou Paysagiste – Sarl JP Delomenie – Ecamoustic avait été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Il convient de faire un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte :

- la cession des droits et obligations dans le marché de la société BAST au bénéfice de la société Jean-Baptiste FRIOT (suite au départ d'un associé)
- la transformation du statut juridique de Camille FRECHOU (transformation en SARLU)

Monsieur CEZAC demande si l'organisation du cabinet BAST nous concerne.

Monsieur VIBERT-ROULET répond que cela nous concerne car Monsieur FRIOT, qui est aujourd'hui associé chez BAST, quitte cette société et, comme c'est lui qui suivait le dossier du PMS, il reprend cette affaire, ce qui entraîne l'arrêt de la prestation du cabinet BAST.

Madame la Présidente propose de valider cet avenant n° 2.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Pôle Multi-Services à Laguiole avec le groupement Bétillon & Freyermuth architectes (mandataire) – Sarlu Jean-Baptiste FRIOT – IN.S.E. – Sarlu Camille Frechou Paysagiste – Sarl JP Delomenie – Ecamoustic.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

14 – Marché concernant l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un outil d'abattage / découpe / transformation / commercialisation sur le territoire

Madame la Présidente rappelle que, suite à la fermeture par l'entreprise Arcadie de l'unité d'abattage sur le site de son usine de Sainte Geneviève sur Argence, la Communauté de Communes a décidé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un outil d'abattage de découpe, de transformation et de commercialisation sur le territoire.

Après élaboration d'un cahier des charges, une consultation a été lancée afin de choisir un prestataire pour la réalisation de cette étude. Il ressort de l'analyse que l'offre la mieux disante est celle du groupement Triesse Gressard Consultants – Idèle – Fructis Conseil et Technologie – Agro-Process – Bruno MOUNIER avocat pour un montant de 58 266 € HT, soit 69 619,20 € TTC.

Monsieur VEYRE demande combien de temps durera l'étude.

Monsieur VIBERT-ROULET répond que la tranche ferme (étude d'opportunité) durera 4 mois et la tranche optionnelle (étude de faisabilité), en fonction des besoins, 4 mois aussi : soit un délai global de 8 mois.

Madame la Présidente propose d'attribuer le marché et de solliciter les subventions.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le groupement Triesse Gressard Consultants – Idèle – Fructis Conseil et Technologie – Agro-Process – Bruno MOUNIER avocat pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un outil d'abattage de découpe, de transformation et de commercialisation sur le territoire et de solliciter les financeurs possibles pour cette opération.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'atelier relais de la Coopérative de Thérondels

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes porte un atelier relais qui est loué à la Coopérative fromagère de Thérondels, dont le terme s'achève en 2021.

Suite à la sollicitation de la Coopérative, il a été décidé de réaliser des travaux qui entraîneront une prolongation de la durée de location (environ 10 ans). Après élaboration d'un cahier des charges, une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Il ressort de l'analyse que l'offre la mieux disante est celle du groupement 2B Ingénierie – SICA Habitat Rural – CETEC pour un montant de 46 000 € HT (soit un taux de rémunération de 11,50%).

Monsieur MESTRE indique qu'il regrette de ne pas avoir été associé à la démarche en tant que Maire de Thérondels, membre de la CAO et responsable du service Assainissement collectif de la commune.

Monsieur VIBERT-ROULET répond que le cahier des charges pour la définition des besoins a été vu avec la Coopérative car il faut aller vite. Le but est de choisir le maître d'œuvre qui va définir le projet, dont la problématique de prétraitement de l'assainissement qui est identifiée. Il précise que la commune sera associée à la définition du projet.

Monsieur Didier CAYLA demande quels travaux seront réalisés.

Monsieur CESTRIÈRES explique qu'il y a une extension du bâtiment et les travaux pour avoir la norme IFS, qui est obligatoire pour répondre aux marchés de la grande distribution. Il précise que la Coopérative Jeune Montagne a cette norme mais pas la Coopérative de Thérondels.

Monsieur MESTRE constate qu'il a quand même été informé de ce dossier.

Madame la Présidente propose d'attribuer le marché et de solliciter les subventions.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le groupement 2B Ingénierie – SICA Habitat Rural – CETEC pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'atelier relais de la Coopérative de Thérondels et de solliciter les financeurs possibles pour cette opération.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

16 – Appel à projet bourgs-centres de la Région Occitanie – Projet de la commune d'Argences en Aubrac

Madame la Présidente rappelle que la Région Occitanie, en tant que chef de file dans le domaine de l'aménagement et de l'égalité des territoires, souhaite créer une dynamique au bénéfice des bourgs-centres.

Après l'élaboration d'une pré-candidature, la commune d'Argences en Aubrac a déposé un dossier final avec son programme d'actions afin de conventionner avec la Région.

La Communauté de Communes est signataire de la convention, qui intègre sa stratégie de développement, ses modalités d'interventions et certains de ses projets (déplacement de la Médiathèque et du Bureau d'Information Touristique, espaces Enfance et Jeunesse dans le Pôle Intergénérationnel, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ...).

Monsieur RICHARD explique que la Commune d'Argences sur Aubrac a réfléchi à un programme avec 3 axes prioritaires. Le projet sur la Maison Guitard permettra de libérer des locaux sur la Mairie. Dans le Pôle intergénérationnel, la Communauté interviendra sur la partie Jeunesse et sur l'habitat saisonnier.

Monsieur RICHARD informe que, pour le Pôle intergénérationnel, il s'agit de chiffres prévisionnels qui intégreront toutes les dépenses (dont l'actualisation des prix). Il précise que ce sont des coûts à maxima pour éviter les mauvaises surprises.

Monsieur RISPAL demande si on connaît l'incidence financière de ces projets pour la Communauté de Communes.

Madame la Présidente explique que la Maison Guitard est un projet qui est déjà identifié mais sans plan de financement actuellement. Pour le Pôle intergénérationnel, nous en sommes au tout début.

Monsieur CEZAC demande si ça n'hypothèque pas trop l'avenir des prochaines équipes municipales car ce fut le cas à Mur de Barrez lors des dernières élections.

Monsieur ALAZARD indique qu'il faut lire la dernière page du contrat, qui donne des éléments de réponse.

Monsieur CEZAC remarque que c'est un bon travail.

Monsieur RICHARD confirme et remercie l'équipe administrative d'Argences en Aubrac, et surtout Stéphanie BATUT, pour le travail réalisé.

Monsieur VIBERT-ROULET rappelle que le contrat cadre Bourg Centre est sur la période 2019 – 2021 car c'est la période fixée par la Région.

Monsieur CEZAC indique que la commune de Mur de Barrez est dans une démarche de Site Patrimonial Remarquable et demande si ça ne fait pas doublon avec un contrat Bourg Centre.

Monsieur VIBERT-ROULET répond qu'il ne sait pas et qu'il faut poser la question directement à la Région.

Madame la Présidente propose d'approuver ce projet.

Le Conseil Communautaire approuve le projet bourg centre de la commune d'Argences en Aubrac avec la Région Occitanie et autorise Madame la Présidente à signer le contrat.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

17 – Mise à disposition du Château de Valon – Année 2020

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire du Château de Valon, situé sur la commune de Lacroix-Barrez.

L'association Impulsion de Taussac, représentée par Monsieur Ghislain CAYLA, souhaite organiser à l'été des spectacles sur ce site, comme cela fut le cas cette année.

La Communauté de Communes pourrait mettre à disposition le site gratuitement, à charge pour l'association d'organiser les spectacles sans soutien technique et financier de la communauté. Une convention serait passée avec l'association.

Madame la Présidente rappelle que c'est le même fonctionnement que cette année qui a donné satisfaction.

Madame la Présidente propose d'approuver cette occupation.

Le Conseil Communautaire autorise le principe de la mise à disposition gratuite du Château de Valon à l'association Impulsion, sans soutien technique et financier de la Communauté de Communes, pour 2 dates pendant l'été 2020.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

18 – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Théronnels

Madame la Présidente explique que la Commune de Théronnels va restaurer la couverture du clocher de l'église de Théronnels. Le montant global de cette opération s'élève à 75 030,00 € HT. Au regard du plan de financement et du règlement, le fonds de concours communautaire serait de 7 503 €.

Madame la Présidente propose d'attribuer ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Thérondels pour la restauration de la couverture du clocher de l'église à hauteur de 7 503 €.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

19 – Attribution d'un fonds de concours Habitat à la commune d'Argences en Aubrac

Madame la Présidente explique que la Commune d'Argences en Aubrac souhaite réhabiliter un logement communal (T3) situé dans le bourg de Lacalm. Le montant global de cette opération s'élève à 111 678,72 € HT. Au regard du plan de financement et du règlement, le fonds de concours communautaire serait de 5 000 €.

Monsieur Didier CAYLA demande si les financements sont certains ou estimés.

Monsieur VIBERT-ROULET indique qu'il s'agit d'un prévisionnel. Il précise que les communes peuvent solliciter la Communauté de Communes sans avoir encore les réponses des autres financeurs.

Madame la Présidente propose d'attribuer ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune d'Argences en Aubrac pour la réhabilitation d'un logement communal à Lacalm à hauteur de 5 000 €.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

20 – Création de postes pour le service Petite Enfance

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a décidé reprendre en gestion directe la Micro-Crèche et le RAM du Carladez à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour le fonctionnement de ces équipements, il est nécessaire de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps plein (référénte technique) et 4 postes d'agents sociaux (agents de crèche). La reprise de la gestion impose de reprendre le personnel de l'association Familles Rurales du Carladez affecté à ces missions, sauf si celui-ci s'y oppose.

Madame la Présidente propose d'approuver ces créations de postes.

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants et 4 postes d'Agents Sociaux pour le Service Petite Enfance.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses

❖ Conseil Communautaire

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 19 décembre 2019 à Montpeyroux. La réunion aura lieu à 9h30 et sera suivie, comme l'année dernière, d'un repas avec le personnel.

❖ Habitat

Madame la Présidente rappelle qu'une réunion de la Commission, élargie aux Maires, a lieu le 22 novembre prochain pour l'étude Habitat.

❖ Bureau de Maires

Madame la Présidente rappelle qu'un Bureau de Maires aura lieu le 27 novembre 2019 à Florentin la Capelle.

❖ **PLUi**

Monsieur BOYER indique qu'il trouve l'objectif de 10 500 habitants dans le PADD du PLUi faible. Il pense qu'il ne faut pas partir battu. Il précise que cela impacte le nombre de constructions possibles.

Madame DE TREMONTELS rappelle que nous perdons en moyenne 70 habitants par an et qu'il faudra donc inverser la tendance.

Monsieur BOYER expose qu'il faut mettre des actions concrètes en place et être plus ambitieux sur l'objectif de population. Il pense qu'il ne faut pas regarder derrière.

Monsieur VIBERT-ROULET indique que, pour élaborer le PLUi, la réglementation impose que l'on fasse un bilan de la consommation foncière des 10 dernières années.

Monsieur CEZAC constate qu'en matière d'urbanisme, l'Etat souhaite un maximum de réhabilitations. Il informe que l'Etat a rejeté à 3 reprises les propositions pour le PLU de Mur de Barrez. Il précise que l'Etat coupe dans nos ambitions.

Monsieur CESTRIÈRES indique qu'il y a des réhabilitations à faire et des dents creuses sur lesquelles il faut agir.

Monsieur BOYER remarque que les propriétaires ne veulent pas toujours vendre ou réhabiliter.

Madame DE TREMONTELS constate que la Communauté de Communes souhaite mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Madame la Présidente rappelle que les communes devront débattre du PADD entre le 10 et le 19 décembre prochains.

Monsieur VIBERT-ROULET indique que les communes devront prendre une délibération précisant que le débat sur le PADD a eu lieu. Il précise qu'un modèle de délibération sera envoyé.

❖ **Subventions aux animations culturelles**

Madame la Présidente informe que le dispositif d'aide pour les animations culturelles est reconduit pour 2020 (1 000 € au maximum pour une animation culturelle par commune portée par une association) car la Communauté de Communes ne pourra pas réfléchir à une éventuelle programmation culturelle d'ici là et certaines associations sollicitent déjà la Communauté de Communes.

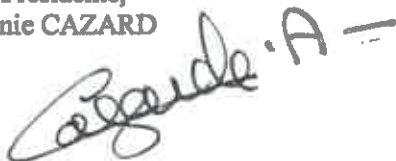
❖ **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

Monsieur CEZAC rappelle que la commune de Mur de Barrez a un projet de SPR qui pourrait bénéficier à d'autres communes.

Monsieur CEZAC informe de la réception de l'ensemble des partenaires pour présenter le dispositif lors d'une réunion publique qui aura lieu le 21 novembre à 18 h à la salle des fêtes. Il invite les élus intéressés à y participer. Il rappelle que le SPR permet de bénéficier de la loi Malraux (déduction fiscale) mais aussi de partenariats avec l'Etat, le Crédit Agricole.

Sans autre question, la séance est close à 16h30.

La Présidente,
Annie CAZARD



Le Secrétaire,
Lucien VEYRE

